

en bref

PanAm, TWA et Republic dans l'encre rouge

NEW YORK — Les unes après les autres, les plus grandes compagnies aéronautiques américaines ont annoncé mercredi d'importantes pertes au cours du premier trimestre de l'année.

Pan American World Airways et Trans World Airlines ont ainsi fait savoir que leurs pertes s'élevaient respectivement à 79.6 et 92.7 millions de dollars pour les trois premiers mois de l'année.

Ces chiffres représentent cependant une amélioration par rapport à la période comparable de l'année précédente. Pan Am avait alors subi des pertes de 127.3 millions de dollars et Trans World Corporation de 102.7 millions de dollars. Les pertes de Trans World Corporation, société-mère de TWA, se sont élevées de janvier à mars 1983 à 82.3 millions de dollars.

La compagnie Republic Airlines a pour sa part annoncé que ses pertes avaient doublé par rapport à l'an dernier, passant de 22.5 à 59 millions de dollars pour les trois premiers mois de l'année.

Mardi, Eastern Airlines avait annoncé des pertes de 60.7 millions de dollars. La compagnie avait indiqué qu'elle pourrait être en cessation de paiements au mois de juin si elle ne parvenait pas à mettre au point un plan de rééchelonnement de ses dettes.

Protection bancaire

TORONTO — La Banque de Montréal a annoncé hier le lancement d'un programme de Protection de découvert automatique, en vue d'éviter aux clients les ennuis et les coûts élevés des chèques sans provision.

A compter du 28 avril, tous les titulaires de comptes de chèques personnels seront protégés contre les découverts jusqu'à concurrence de \$50. Les clients n'ont aucune démarche à effectuer puisque le programme entre en vigueur automatiquement. Les frais que la Banque prélève pour ce nouveau service sont nettement inférieurs aux frais applicables aux chèques sans provision.

Fusion à l'entraide

HULL — Cinq sociétés d'entraide économique de l'Outaouais — Gatineau, Hull, Buckingham, Maniwaki et Lachute — se fusionneront prochainement sous le nom de Société d'entraide économique de l'Ouest du Québec, avec un actif consolidé de \$28.5 millions.

Ce projet a été dévoilé par M. Raymond Séguin, président de la Société d'entraide de Gatineau et président du comité provisoire de fusionnement qui étudie le projet depuis un an.

"Pour être plus fort et plus efficace, on a su mettre l'esprit de coopération au-dessus de l'esprit de clocher", a dit M. Séguin. "Les sociétés d'entraide sont là pour rester et se développer", a-t-il ajouté.

Déblocage à Pointe-Noire

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — C'est ce matin que le ministre fédéral des Transports, M. Jean Luc Pepin, annoncera le déblocage de la phase I-A du projet de développement portuaire de Pointe-Noire. Cette annonce, attendue avec impatience depuis plusieurs mois maintenant, s'inscrit dans le cadre de la vaste tournée publicitaire qu'ont entrepris les ministères fédéraux pour annoncer un à un les quelque 100 projets d'investissements publics contenus dans le budget Lalonde.

Après avoir fait le voyage depuis Ottawa à bord d'un Challenger de la société Canadair, le ministre Pepin rencontrera la presse pour y confirmer un investissement de l'ordre de \$40 millions

destinés à la relocalisation du quai pour le vrac général, le quai Mgr-Blanche, de la rue Arnaud au nouveau site portuaire de Pointe-Noire.

A ces investissements en pro-

venance d'Ottawa devront s'en ajouter d'autres de l'ordre de \$20 millions et en provenance de Québec pour les travaux d'infrastructures, telle la route d'accès. De passage récemment dans la région, le

ministre des Transports du Québec, M. Michel Clair, a confirmé que sa décision dépendait entièrement des engagements d'Ottawa dans ce dossier.

En principe, ces travaux, qui pourraient mobiliser plusieurs centaines de travailleurs, commenceraient dès cette année.

Après cette brève escale de quelques heures à Sept-Îles, le ministre Pepin se rendra à Chicoutimi pour y annoncer la relocalisation du terminal pétrolier à Grande-Anse, dans le secteur de La Baie, au coût de \$31 millions. Attendu depuis plusieurs années, ce réaménagement portuaire permettra le développement d'un complexe domiciliaire en lieu et place de l'actuel terminal pétrolier.



Les installations actuelles de Pointe-Noire

Donohue profite malgré la crise

par Marc LESTAGE

La compagnie Donohue Inc. a enregistré un bénéfice net de \$16.4 millions correspondant à \$3.58 par action, au cours de son exercice 1982, en dépit de la baisse de ses ventes de papier journal, l'affaissement du marché de la pâte et le réel effondrement des marchés pour le bois d'oeuvre.

L'année 1983 sera également des plus difficiles, selon le président du conseil, M. Jacques Paquin bien que des indices d'une reprise se manifestent sous forme d'une relance de la construction aux États-Unis et de prévisions plus optimistes des ventes de pâtes et papier journal, au début de 1984.

Donohue Inc. tenait son assemblée générale annuelle des actionnaires, hier midi, à Québec. Le président et chef de la direction a présenté le rapport financier détaillé du dernier exercice qui fait état d'un volume d'affaires de \$315,296,00 au cours de 1982, comparativement à \$289,882,000 l'année précédente.

La rentabilité du

groupe a souffert au cours du dernier exercice si l'on considère que le bénéfice net est passé de \$24 à \$16 millions durant cette période pour un volume d'affaires supérieur.

Investissements

Pour Donohue Inc. l'exercice 1982 a été marqué par la mise en route de la nouvelle usine de papier journal d'Amos propriété de la filiale Donohue Normick Inc. Cette usine a nécessité une mise de fonds de \$210 millions en regard de prévisions de \$190 millions.

Détenue à 57,3 pour 100 par Donohue Inc. cette nouvelle papeterie emploie 225 personnes et son produit fabriqué à 100 pour 100 avec de la pâte thermomécanique se révèle être d'excellente qualité.

A la papeterie de Clermont, le groupe a enregistré une production de papier journal presque équivalente à celle de 1982 et procédé à des investissements pour environ \$7 millions afin d'améliorer la qualité du produit et protéger l'environnement. Donohue Charlevoix Inc. projette un nouvel investissement de \$50

millions qui a été remis dans l'espoir que la conjoncture s'améliorera. Entre-temps, une machine à toutefois été modifiée pour y produire 45,000 tonnes métriques de papiers spéciaux.

En ce qui concerne la production de pâte Kraft à l'usine de Saint-Félicien, la situation a été influencée par une réduction de 30 pour 100 du prix mondial de la pâte qui n'avait pas augmenté non plus depuis 1981. La production a diminué de 7 pour 100 et une fermeture de sept semaines a été nécessaire pour que les inventaires se résorbent un peu.

Côté bois d'oeuvre,

la reprise de la construction aux États-Unis et un abaissement des taux hypothécaires doivent favoriser une reprise dès cette année, dit-on. L'an dernier, les scieries du groupe Donohue à Chibougamau, Saint-Thomas le Didyme, Girardville et Notre-Dame-de-la-Doré ont tourné à 50 pour 100 de leur capacité seulement. Dans ce secteur, les principaux investissements ont permis de se porter acquéreur de la scierie coopérative de la Doré et d'installer un séchoir alimenté avec des résidus à Chibougamau.

Après avoir vécu des conflits de travail

longs et éprouvants à Clermont et ensuite à Saint-Félicien au cours des dernières années,

le groupe se réjouit d'en être arrivé à des accords sur le renouvellement de sept

conventions collectives dans les divisions du groupe, au cours de 1982.

C E R T I F I C A T S D E

PLACEMENT GARANTI

11 3/4%

5 ans
Intérêt versé une fois l'an
Dépôt minimal \$500.
Autres durées et taux compétitifs sur demande.

Montréal Trust
CHEZ NOUS, VOS INTÉRÊTS SONT BIEN SERVIS
475, Saint-Amable 529-8841

Les durées et les taux peuvent changer sans préavis.



Apparaissent ci-dessus (de gauche à droite) MM. Glenn W. McPherson, l'Honorable Jean-Luc Pepin, Jacques Auger et A.C. Huxtable, lors de la première réunion du Conseil de Ports Canada.

Nouveau Conseil à Ports Canada

Le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé la nomination des administrateurs de la Société canadienne des ports en même temps qu'il annonçait la proclamation de la Loi sur la Société canadienne des ports de 1982.

M. Glenn W. McPherson de Vancouver est nommé président et M. A.C. Huxtable d'Halifax est nommé vice-président du conseil d'administration, tandis que M. Jacques Auger d'Aylmer, Québec, est nommé président et dirigeant principal de la société.

Les autres administrateurs de la société, qui sont représentatifs des intérêts locaux et régionaux à travers le pays, sont les suivants: Mme Marian L. Robson de Richmond, C.B.; M. John H. Morrish de Calgary; M. J.S. Thompson d'Ormistown, Sask.; l'Honorable Otto E. Lang de Winnipeg; M. William H. Somerville de Stratford, Ont.; M. Roméo Boyer de St-Lambert, Québec; M. James L. Thom de Mont-

réal; M. Raymond M. Dufour de Québec; M. Lionel Major de Chicoutimi, Québec; M. Wendell J. Firlotte de Dalhousie, N.-B.; le Dr. Stephen Weyman de Saint-Jean, N.-B.; M. Ian Stott de East Bay, N.-E.; M. R. W. Innes de Saint-Jean, T.-N.; et M. Alastair Allan d'Ottawa, Administrateur maritime de Transports Canada.

Les 15 ports administrés par Ports Canada sont: Saint-Jean (T.-N.); Halifax (N.-E.); Saint-Jean (N.-B.); Belledune (N.-B.); Sept-Îles (Qué.); Chicoutimi (Qué.); Baie des Ha! Ha! (Qué.); Québec (Qué.); Trois-Rivières (Qué.); Montréal (Qué.); Prescott (Ont.); Port Colborne (Ont.); Churchill (Man.); Vancouver (C.B.); et Prince Rupert (C.B.). La nouvelle loi prévoit la création de sociétés de port locales ayant une grande autonomie dans la gestion de leurs ports là où les ports sont d'importance nationale ou régionale et qu'ils puissent s'auto-suffire financièrement.

(APR)

MARINA BAY

24,100,000\$

L'abri fiscal et l'investissement immobilier de 1983.

Mastercraft Development Corporation
voudrait remercier les 226 investisseurs astucieux qui
ont profité de l'occasion de participer à l'abri fiscal et
l'investissement immobilier ayant le plus de succès de
nos jours.

Pour vos investissements futurs voyez à communiquer avec votre représentant* Mastercraft.

MASTERCRAFT

DEVELOPMENT CORPORATION

BUREAU-CHEF: 2080 ROUTE WALKLEY, OTTAWA
TÉLÉPHONE: (613) 737-4040 TÉLEX 053-3171
BUREAU DE TORONTO: 1 FIRST CANADIAN PLACE, STE 5280, TORONTO
TÉLÉPHONE: (416) 368-2995 TÉLEX 06-218200

Cet immeuble résidentiel à logements multiples I.R.L.M. (MURR) ayant été vendu, cette annonce n'apparaît que pour fin de renseignement.

Au fil du fisc

L'attrait du REEL

On se souviendra que le 19 avril dernier, le ministre des Finances du gouvernement fédéral, M. Lalonde, a annoncé plusieurs amendements à la loi de l'impôt, dont l'un des plus importants pour l'ensemble des contribuables, est certainement les modifications apportées au "Régime enregistré d'épargne-logement".



Yves Séguin

(collaboration spéciale)

En effet, les contribuables qui achèteront une maison neuve après le 19 avril 1983 et avant le 31 décembre 1984 pourront réclamer une déduction pouvant atteindre \$10,000 moins l'ensemble des cotisations antérieurement versées à l'épargne-logement.

Cela signifie que vous pouvez déduire cette année de votre revenu \$10,000 à titre d'épargne-logement, même si vous n'avez pas investi le \$10,000. Par exemple, vous avez contribué jusqu'à maintenant à l'épargne-logement \$3,000. Vous achetez une maison neuve admissible. Vous pourrez déduire \$7,000, soit la différence entre la somme de \$10,000, qui est la limite acceptée et la somme de \$3,000 qui est le total de vos contributions antérieures.

Celui qui n'aurait investi dans l'épargne-logement que \$1,000 pourra, lui aussi, réclamer la déduction spéciale et dans son cas, la déduction sera de \$9,000.

Evidemment, les autres dispositions de la loi demeurent en vigueur; c'est-à-dire que, seuls les contribuables qui n'ont jamais été propriétaires, ainsi que leur conjoint, sont admissibles. De plus, un seul des conjoints mariés ou des acheteurs conjoints peut réclamer la déduction spéciale.

Fait intéressant! Ceux qui ont déjà signé une offre d'achat mais qui n'ont pas encore pris possession de leur maison, sont admissibles en autant que l'offre d'achat a été signée avant le 20 avril.

Malheureusement, vous devrez choisir entre la subvention de \$3,000 allouée dans le cadre du programme canadien d'encouragement à l'accèsion à la propriété et cette mesure spéciale au titre de l'épargne-logement. On ne peut pas tout avoir!

Vous vous souviendrez qu'à l'origine, les fonds contribués à l'épargne-logement pouvaient servir à l'acquisition de meubles. Cette disposition a refait surface puisqu'on permettra dorénavant à un contribuable de retirer des fonds de l'épargne-logement, sans impôt, pour acheter du mobilier ou certains appareils ménagers. Ainsi, à la condition que les meubles et les appareils soient neufs, vous pouvez maintenant retirer les fonds de l'épargne-logement pour effectuer ces achats sans mettre fin à l'épargne-logement, même si vous n'achetez pas une habitation neuve. Ceci permet donc de maintenir le régime d'épargne-logement pour éventuellement s'en servir pour l'acquisition d'une maison neuve permettant la déduction spéciale.

Cependant, si vous vous prévaluez de cette option à l'égard des meubles, vous ne pourrez déduire les sommes versées à l'épargne-logement après le 19 avril.

Comme dans le cas des maisons, les biens achetés avant le 19 avril mais livrés après cette date, seront admissibles; ceux-ci comprennent le mobilier meublé, les appareils électro-ménagers courants, les rideaux, draperies, tapis, moquettes et sous-tapis, mais excluent les instruments de musique, les appareils de divertissements, téléviseurs, etc.

Il est indéniable que l'on privilégie de plus en plus l'achat d'une maison par toutes sortes de subventions et de privilèges fiscaux.

Cette nouvelle mesure est certainement l'une des plus importantes. Le gouvernement du Québec déposera sous peu son budget et il reste à voir si le ministre des Finances du Québec ira dans le même sens, quoique, pour l'année fiscale 1982, une déduction fort généreuse a été consentie aux habitants du Québec dans le cadre du régime d'épargne-logement.

Panne du 14 décembre

Hydro-Québec ne peut en expliquer la cause

par Gilles BOIVIN

du bureau du Soleil

MONTREAL — On ne connaîtra probablement jamais la cause de la panne d'électricité qui a plongé dans le noir la majeure partie du Québec, le 14 décembre dernier, pendant près de huit heures. Après trois mois d'analyses et d'essais effectués suite à l'éclatement d'un transformateur de courant au poste Lévis, dans la région de Québec, les experts d'Hydro-Québec ne sont pas parvenus à expliquer comment cet incident a pu provoquer une panne sur l'ensemble du réseau québécois.

Non seulement les spécialistes n'arrivent pas à déterminer la cause exacte de cette panne qui aura coûté quelque \$4 millions à Hydro-Québec mais on admet à la société d'Etat que l'on n'est pas à l'abri d'autres avatars du genre. Le rapport des experts n'en suggère pas moins quelques modifications au réseau hydro-québécois pour pallier à certains phénomènes de surtension constatés à cette occasion et pour assurer une meilleure protection des équipements.

Quant au transformateur du poste Lévis (d'une valeur d'un peu plus de \$1 million), il avait été l'objet d'une inspection "détailée" quelques mois plus tôt et rien ne permettait d'y déceler une usure prématurée. Le rapport des experts souligne en outre que "les essais sur des échantillons d'huile de chacune des deux sections du trans-

formateur ont démontré que l'appareil n'avait donné aucun signe avant-coureur de défaillance" et que l'huile isolante y avait pratiquement conservé des qualités voisines d'une huile neuve.

Deux défauts simultanés

Hydro-Québec estime par ailleurs que si l'explosion de ce transformateur n'avait pas été suivie, presque simultanément, d'un bris de matériel sur une ligne avoisinante, les usagers québécois ne se seraient probablement pas rendu compte de l'incident. Le réseau québécois est en effet conçu pour pallier à toute panne qui survient à un point ou l'autre de son ré-

seau dans un intervalle de quelques secondes.

En quelques secondes, on peut en effet isoler l'équipement défectueux et rééquilibrer les tensions sur les lignes habituellement. Or, le bris de la deuxième ligne, causé par l'éclatement du transformateur, est survenu 1.3 secondes après la première explosion. Le réseau n'a pu rétablir son équilibre avant cette deuxième défaillance et le Québec s'est trouvé privé d'énergie.

C'est par la suite dans le rétablissement du courant que la société d'Etat a connu d'autres difficultés qui ont prolongé sé-

rieusement la durée de la panne. Lors de la remise en charge du centre-ville de Montréal, un autre poste clé (le poste Hertel) du réseau n'a pu supporter les charges trop grandes exigées à ce moment. Les "aiguilleurs" d'Hydro-Québec ont alors dû trouver une autre route pour contourner ce nouveau poste défectueux et acheminer le courant vers Montréal.

Hydro-Québec a d'ailleurs modifié, suite au rapport de ses experts, les méthodes de remise en charge du centre-ville de Mon-

tréal afin de pallier à ces phénomènes de surtensions qui se sont manifestés lorsqu'on a tenté de rétablir le courant lors de la panne de décembre.

NABISCO BRANDS LTEE



John R. MacDonald

C'est avec plaisir que le Conseil d'administration de Nabisco Brands Ltee annonce l'élection de M. John R. MacDonald au poste de président et chef de la direction. Il remplace M. H.F. Powell qui a été nommé au poste de vice-président exécutif, International Nabisco Brands Inc., New York.

M. MacDonald apporte à ses nouvelles fonctions 23 ans d'expérience en direction et en gestion. Il était jusqu'à tout récemment vice-président exécutif de Nabisco Brands Ltee.

Nabisco Brands Ltee fabrique et commercialise une vaste gamme de produits alimentaires de marques renommées comme Premium Plus de Christie et les craquelins Ritz; les biscuits Oreo et Pétites de chocolat; les margarines Fleischmann et Blue Bonnet; les céréales Nabisco Shreddies et Shredded Wheat; les bonbons Life Savers, les friandises au chocolat Lowrey et les chocolats en boîtes Moirs; les noix et arachides Planters; le café Chase & Sanborn et les aliments pour animaux domestiques Dr Ballard et Milk-Bone. Nabisco Brands Ltee est aussi l'une des grandes entreprises canadiennes de l'industrie des vins et spiritueux, où elle est représentée par les Distilleries McGuinness Limitée et Calona Wines Limited.

GRiffin DEWATERING DU CANADA INC.



Donat Bilodeau

M. John E. Lescreart, président de Griffin Dewatering Corporation, USA, est heureux d'annoncer la nomination de M. Donat Bilodeau, Ing., au poste de Directeur, Griffin Dewatering du Canada Inc. localisé à Laval, P.Q.

M. Bilodeau détient un diplôme en Génie Géologique de l'Université Laval. Il se joint à Griffin après quelque 15 années d'expérience comme ingénieur hydrogéologue et directeur de projet pour des experts consultants en ingénierie à Montréal, Winnipeg et Calgary. Il a participé à de nombreux projets au Canada et à l'étranger.

La succursale de Griffin Dewatering du Canada Inc., localisée sur le boulevard St-Elzéar à Laval, fournit de l'équipement et exécute des contrats d'assèchement pour l'industrie de la construction et la protection de l'environnement. Griffin est active au Québec depuis 1966 et ses services incluent la stabilisation et l'assèchement d'excavation à l'aide de points filtrantes "Wellpoint", de puits forés, de tranchées à la boue, ou par pompage à ciel ouvert et à l'aide de techniques de gel des sols. (ANN)

LE GROUPE LA LAURENTIENNE FONDS F-I-C INC.



Jacqueline Boutet

Monsieur Jean-Marie Poiras, président du conseil, a le plaisir d'annoncer la nomination de madame Jacqueline Boutet au conseil d'administration du Fonds F-I-C Inc.

Madame Boutet est présidente de la compagnie de courtage immobilier Jacqueline L. Boutet Inc. Madame Boutet est également gouverneur de la fondation de l'Université Laval, membre du conseil de la magistrature du Québec, vice-présidente du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Québec. (ANN)

Le parc Laporte veut être connu

par Gilles PEPIN

BERNIÈRES — La Corporation industrielle Laporte, très satisfaite d'un gain net de quelque 150 emplois en 1982, veut redoubler d'efforts, cette année, pour faire encore mieux connaître ce qui se fait sur son territoire comprenant quatre localités du secteur ouest de la circonscription de Lévis.

Le principal projet auquel pense actuellement le commissaire industriel Bertrand Goulet est l'organisation d'une exposition industrielle et commerciale, pour l'été prochain. M. Goulet a déclaré qu'un sondage est fait présentement à ce sujet, par les trois Jeunes Chambres du territoire de Bernières, Saint-Rédempteur, Saint-Nicolas et Saint-Etienne, afin de connaître l'opinion des gens d'affaires.

On ne connaît pas encore tout à fait le résultat de la consultation, mais il semble que beaucoup de gens soient favorables au projet, a révélé M. Bertrand Goulet. Celui-ci a aussi signalé que, si l'exposition peut ainsi être organisée, elle aura lieu probablement dans un stade couvert et les artisans ainsi que les organismes oeuvrant dans le milieu seront également invités à participer, car il sera intéressant de présenter un portrait le plus complet possible de la région.

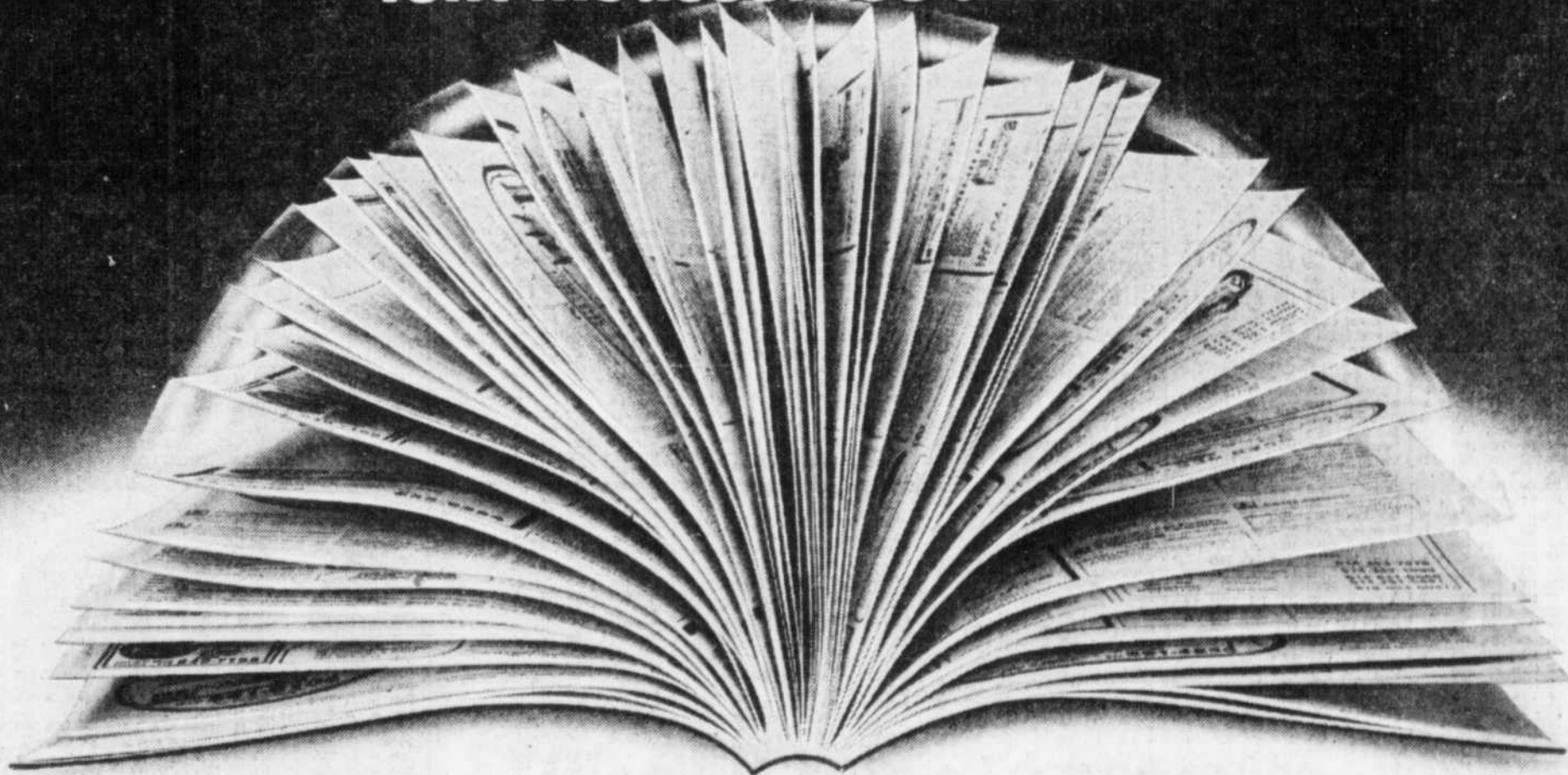
M. Aurélien Lessard, porte-parole des Jeunes Chambres, a confirmé par ailleurs que la consultation est pratiquement terminée et qu'il s'agit maintenant d'analyser les réponses et les commentaires recueillis. Les membres des trois Jeunes Chambres seront donc appelés, dans quelques jours, à se prononcer eux-mêmes sur le projet d'exposition. La Corporation industrielle Laporte considère essentielle la collaboration des Jeunes Chambres, auxquelles elle veut toutefois fournir l'encadrement nécessaire.

La Corporation industrielle Laporte a présenté une demande de subvention gouvernementale dans le cadre du programme Été-Canada. Si la demande est acceptée, cela signifiera l'embauche de trois étudiants, qui auront notamment pour tâche d'organiser l'exposition. La réalisation du projet serait d'autant facilitée.

De toute façon, ce n'est pas le dynamisme qui manque. Dernièrement, le président de la Corporation industrielle Laporte, M. Emile Dubois, a dévoilé un bilan des plus encourageants pour l'année 1982, une période pendant laquelle l'organisme s'est surtout appliqué à consolider diverses initiatives pour la promotion, à l'étranger autant que dans la grande région de Québec et même sur le territoire Laporte. Elle veut toujours accroître le plus possible la consommation de produits qui sont fabriqués dans le milieu.

L'année dernière, aussi, la zone Laporte a connu l'implantation de 12 nouvelles entreprises industrielles et de services. Ces acquisitions, en regard de deux fermetures, ont laissé un gain net de 150 emplois. L'ancienne usine Latendresse, qui était inutilisée depuis quatre ans, a enfin trouvé un acheteur: l'édifice est occupé par deux entreprises industrielles et, en grande partie, par les Halles de Bernières, avec un marché aux puces et des manèges.

Pages qui roulent font mousser les affaires.



L'annuaire "Pages Jaunes" industriel et commercial du Québec

Plus la conjoncture économique est exigeante, plus les gens d'affaires doivent mettre à contribution chaque outil qu'ils ont à portée de la main.

Plus vous consulterez l'annuaire "Pages Jaunes" industriel et commercial du Québec, plus vous vous rendrez compte de sa grande utilité.



Gardez-le sur votre bureau. Près de votre téléphone. Vous y trouverez la presque totalité des industries et commerces du Québec.

Plus que jamais, il doit faire partie de l'arsenal de l'homme d'affaires dynamique.

Avec l'annuaire "Pages Jaunes" industriel et commercial du Québec,

les affaires, ça roule!



Pages Jaunes

par Télé-Direct - du groupe Bell Canada.

Lévesque remercie les bénévoles du Québec

par François ROY

Devant le grand nombre de chômeurs et chômeuses que nous connaissons, le bénévolat peut-il devenir un passe-temps agréable, voire souhaité par les gouvernements? Ces questions, et plusieurs autres, seront soulevées, tout au cours de la semaine consacrée au bénévolat à travers la province.

A l'invitation de l'Association des centres de bénévolat du Québec (ACBQ), qui a choisi pour thème "D'hier à demain l'action bénévole construite", tous les centres avaient donc été invités, du 24 au 30 avril prochain, à souligner cette semaine par des activités de leur choix.

Message du premier ministre
Devant l'importance

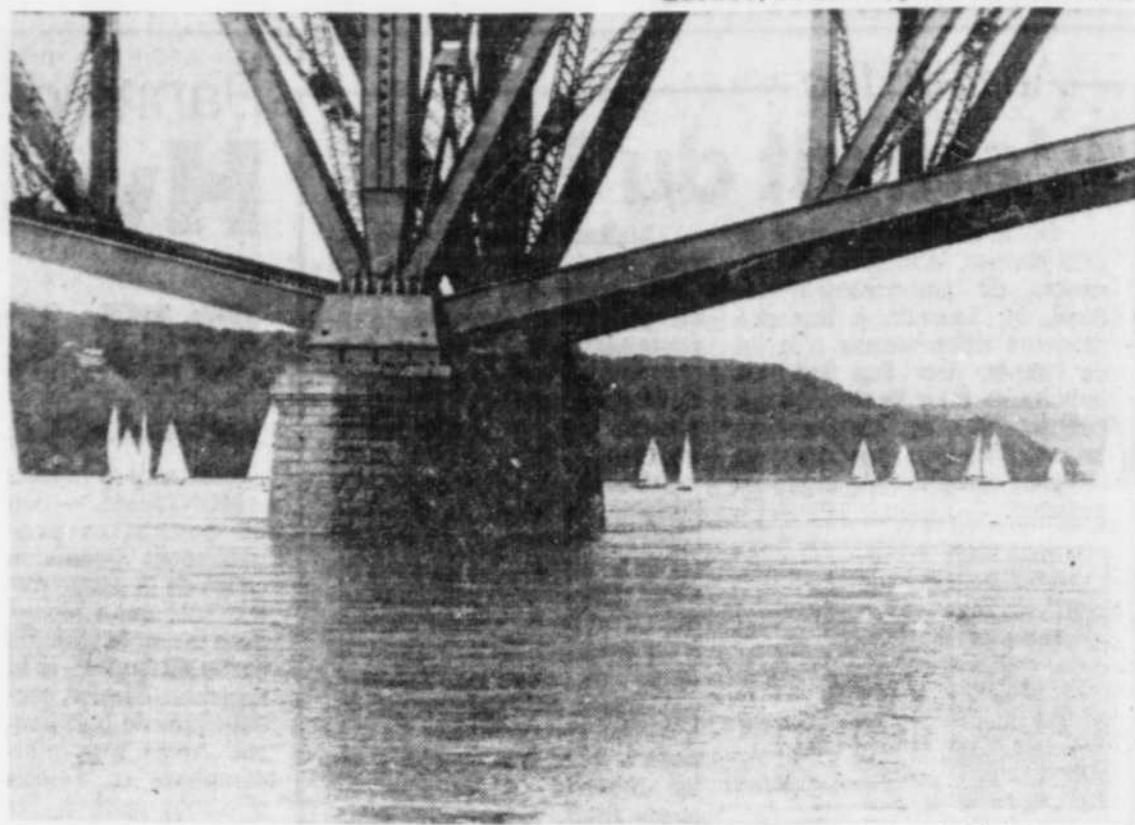
grandissante que prend le bénévolat dans notre société, le premier ministre René Lévesque a fait parvenir à l'ACBQ un message de reconnaissance et de remerciements pour souligner, notamment, qu'au Québec des milliers et des milliers d'hommes et de femmes partout, dans toutes nos régions et dans tous les secteurs d'ac-

tivités consacrent gratuitement leur temps, leur énergie et leurs talents au mieux-être de leur milieu... Combien d'entre nous, par exemple, ont le réflexe spontané de leur dire tout simplement merci, de leur témoigner, à l'occasion, des encouragements ou une forme quelconque d'appui, ne serait-ce que moral?

"La Semaine annuelle du bénévolat nous invite à chaque printemps, à réfléchir ensemble à toutes ces choses, à porter un regard plus attentif que jamais sur ce comportement généreux, précieux entre tous et hautement significatif. Je souhaite de tout coeur, avec les organisateurs de cette semaine, avec les animateurs de la plus grande chaîne de solidarité qui existe au

Québec, que cette période du 24 au 30 avril porte largement ses fruits et qu'elle nous permette à tous et à toutes, prendre la mesure la plus exacte possible de l'ampleur du travail accompli par nos bénévoles. Peut-être ainsi, il faut l'espérer, serons-nous plus nombreux à y prêter notre concours. Quand il s'agit de l'humain, aucune contribution n'est insignifiante et tout est essentiel."

Et le premier ministre Lévesque termine: "A tous les bénévoles du Québec, j'adresse mes remerciements les plus sincères et je leur demande, bien franchement, de continuer leur oeuvre. Sans vous, sans ce que vous faites pour nous quotidiennement, notre Québec ne serait hélas plus le même."



Le Soleil, Jean Vallières

Au Québec, les éliminatoires entre les différents clubs de quillard auront lieu à l'automne.

Défi canadien: le club de yacht de Québec veut représenter la province

par Guy DUBE

Une séance d'information et d'inscription se tiendra aujourd'hui, dans le but de former et d'entraîner les meilleurs équipages et les meilleurs éléments du Club de yacht de Québec susceptibles de représenter le Québec, lors du Défi canadien (Challenge Canada) qui verra s'opposer, à l'été 1984, les meilleurs équipages des 10 provinces canadiennes.

Au Québec, les éliminatoires entre les divers clubs de quillards auront lieu dès l'automne sous l'égide de la Fédération de voile du Québec.

Depuis novembre 1982, le Club de yacht de Québec s'est donné comme objectif que ses propres membres représentent le Québec lors du Challenge Toronto-Charlottetown.

Deux approches ont été retenues par le club de Québec: laisser aux skippers intéressés le soin de constituer leur propre équipage; ou sélectionner les meilleurs équipages dans une approche collective, à l'aide de cours et de tests théoriques et pratiques et de séances d'entraînement.

Tous les membres du club, tous les équipiers et amis, et toute personne intéressée à la course sur quillards sont donc invités à une séance d'information qui aura lieu jeudi, le 28 avril, à 19h30, au Club de yacht de Québec, 1061 boulevard Champlain, Sillery.

Opposition réitérée au projet Laurin

Les représentants du Ralliement provincial des parents du Québec, Me Lionel Eymard, de Montréal, et le chanoine Achille Larouche, de Sherbrooke, ont réitéré, hier, à Québec, leur opposition au projet de réforme scolaire du ministre Laurin.

Pour eux, la réforme scolaire est non seulement dangereuse, mais elle équivaut au suicide de l'école catholique. Or, perdre l'école catholique, c'est céder l'un des derniers bastions de nos libertés. D'autre part, ils croient que la base confessionnelle des deux réseaux scolaires (francophone et anglophone) est encore la meilleure garantie contre les dangers d'une étatisation complète de l'école.

Comptoir pour gagnants de Loto envisagé pour la Vieille Capitale

par Guy DUBE

Loto-Québec étudie présentement la possibilité d'ouvrir un "comptoir pour gagnants" dans la ville de Québec. Cette étude n'est toutefois "qu'au stade très préliminaire", a indiqué au SOLEIL, hier, un porte-parole de la société d'Etat, Richard Camiran.

Le comptoir pour gagnants desservirait la clientèle de l'Est du Québec qui doit se déplacer au siège social de Montréal pour réclamer un lot d'importance.

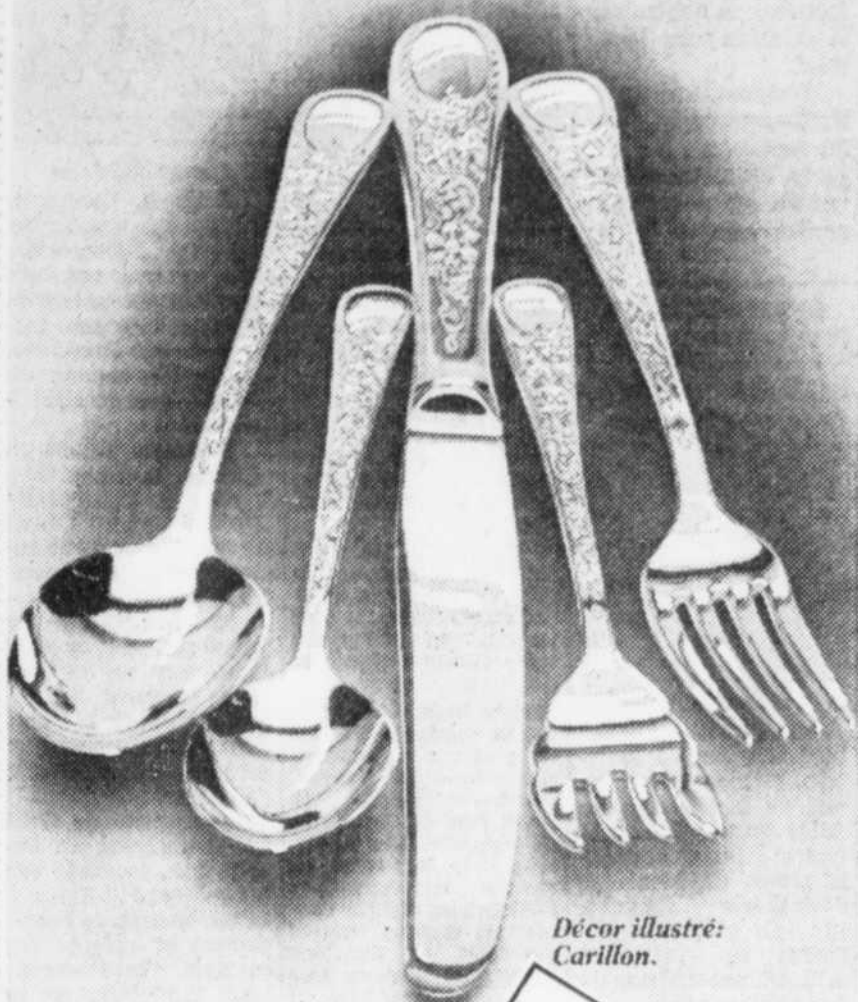
M. Camiran précise que le projet n'a rien de définitif et qu'aucune décision n'a encore été prise par la direction.

Loto-Québec dispose déjà d'un bureau régional à Québec. Ce bureau sert uniquement à l'administration et à la distribution des billets dans l'est de la province.

Qui sait? Peut-être qu'un jour, ce sera le tour... de Québec.

Excès d'une charge polluante dans l'Estrie

La charge polluante des usines Domtar d'East-Angus et de Windsor, dans l'Estrie, équivaut à celle d'une population de 600,000 personnes. Cette charge polluante contamine la rivière Saint-François sans que les industries qui la produisent soient actuellement tenues de la réduire ou de l'éliminer. Le ministre de l'Environnement Adrien Ouellette reconnaît que les deux entreprises "ne possèdent pas de programme concret d'assainissement et ne participent pas encore au programme de modernisation du MER".



Décor illustré: Carillon.

REGENCY COUVERTS
PLAQUE ARGENT
25% DE RABAIS
3 DERNIERS JOURS

Le Regency, fabriqué dans nos ateliers d'orfèvrerie, contredit notre plus beau plaqué argent. Celui de la meilleure qualité. Au cours de ce séide, nous offrons les 10 décors Regency à 25% de rabais. Ceci signifie qu'un couvert de 5 pièces (couteau et fourchette à déjeuner, fourchette à salade, cuiller à dessert et grande cuiller à thé) ne coûtera que

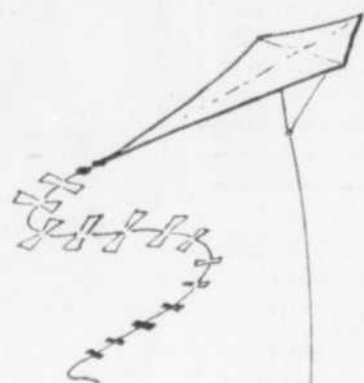
\$51.75

25% DE RABAIS SUR LES PRIX DE RÉASSORTIMENT JUSQU'AU 30 AVRIL SEULEMENT!

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

SOMMET QUEBÉCOIS DE LA JEUNESSE BEAU TEMPS POUR CREER



Le Sommet Québécois de la Jeunesse veut te donner l'occasion de t'exprimer et de discuter sur tes capacités d'intervenir dans ton milieu.

Seize rencontres régionales réunissant plus de 6 000 jeunes se tiendront au mois de juin et conduiront vers un **sommet national** au mois d'août à Québec.

Le volet Expression

Parallèlement aux discussions, le volet expression du Sommet Québécois de la Jeunesse t'offre la possibilité de faire valoir ta créativité et ton savoir-faire dans les domaines de l'intervention sociale, scientifique et culturelle.

Qui peut participer?

Sont admissibles les jeunes de 15 à 29 ans. L'offre de participation s'adresse aux catégories d'expression suivantes:

- les projets d'intervention sociale
- les loisirs scientifiques et technologiques
- les arts visuels et plastiques
- les arts corporels
- la musique
- les loisirs culturels

À l'intérieur de ce cadre général, le comité de sélection accordera la priorité aux projets qui illustrent la prise en charge et l'autonomie des jeunes qui offrent un caractère d'originalité et font appel à la participation du public. De plus, pour chaque catégorie d'expression, une sélection des projets aura lieu lors des sommets régionaux, afin de déléguer des participants au volet expression du sommet national.

Condition particulière

Aucune activité de vente n'aura lieu durant le déroulement des sommets.

Forme d'aide:

Une aide technique et financière pourra être accordée aux projets qui auront été sélectionnés. Cette aide est destinée à la réalisation matérielle des projets.

Les coûts d'hébergement et de transport encourus par les participants au volet expression seront défrayés selon les besoins par l'organisation régionale du Sommet Québécois de la Jeunesse.

Période d'inscription:

Du 11 au 29 avril.

Tu peux te procurer un formulaire d'inscription ou tout autre renseignement au bureau du Sommet Québécois de la Jeunesse de ta région.

Adresse:

SOMMET QUEBÉCOIS DE LA JEUNESSE
— RÉGION DE QUÉBEC — 614, GRANDE-ALLÉE EST,
QUÉBEC, P.Q. — G1R 2K5, TEL.: (418) 643-1756



cueillette et livraison gratuites

Pour votre entreposage fourrure, 529-0077

Voûte réfrigérée, fumigée, déshumidifiée et ventilée

La haute technologie moderne apporte un climat propice où votre fourrure conserve toute sa vitalité naturelle et la souplesse de son cuir.

Profitez de la saison d'entreposage pour faire réparer, remodeler et faites nettoyer votre fourrure par le procédé

MARANDA LUSTRE

Le Salon de fourrures

ROLAND FORGUES

LTÉE

461, St-Joseph est, Québec, mail centre-ville 529-0077

Estimation gratuite des réparations jugées nécessaires par nos experts.

Valeur 500 \$	Valeur 1 500 \$	Valeur 2 500 \$
14\$	29\$	39\$
Valeur 3 500 \$	Valeur 4 500 \$	Valeur 5 500 \$
49\$	59\$	69\$

Assurance pour l'année moyennant léger supplément.

2 hrs de stationnement gratuit



Au Manoir Richelieu, le règlement est attendu demain

par Pierre CHAMPAGNE

Demain midi, la médiation, qui existait entre les nouveaux gestionnaires du Manoir Richelieu, la famille Dufour, et le Syndicat (CSN) des employés de l'établissement devrait être réglée à la plus grande satisfaction des deux parties.

C'est ce qu'il faut retenir des discussions qui ont suivi, hier midi, une conférence de presse offerte conjointement par l'Association touristique régionale de Charlevoix et par la famille Dufour, au Café de Paris, dans le but, bien évident, de promouvoir le tourisme québécois, et dans Charlevoix et au manoir.

C'était surtout, pour tout dire, la conférence de presse de la famille Dufour et il fallait bien s'attendre à ce que les journalistes invités s'informent sur la qualité des relations patronales-syndicales dans l'entreprise même si M. Léo Dufour, le président et directeur général de la compagnie ne semblait très à l'aise pour aborder le sujet.

Il faut le comprendre puisque la famille Dufour venait tout juste de remettre, au représentant syndical, quelques minutes à peine avant la conférence de presse, ses dernières propositions qui, selon M. Dufour, "offrent les mêmes avantages que celles qui ont été acceptées récemment par les membres de ce syndicat à 93 pour 100".

La transaction était tellement fraîche que le représentant syndical, M. Marius Ménard, était encore dans la salle au moment de la conférence de presse. Interrogé par les journalistes, il devait admettre que la famille Dufour acceptait, dans ses nouvelles offres, de reconnaître le Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu qui avait négocié, avec Delta-des Gouverneurs, un contrat de travail devant prendre fin en automne 83 avec réouverture sur les salaires. Le représentant syndical devait aussi ajouter les propositions de la famille Dufour touchant la rémunération des



M. Léo Dufour, président et directeur général de la compagnie qui administre le Manoir Richelieu pour le compte du gouvernement du Québec.

employés syndiqués étaient acceptables. "Il y a cependant un recul

sur le normatif", déclara le représentant syndical, apportant comme exemple que les employés demeurant à plus de dix milles du Manoir Richelieu n'auraient plus désormais le droit de demeurer dans l'hôtel.

Un cadre du Manoir Richelieu devait déclarer au journaliste du SOLEIL que, dans toute cette histoire, la famille Dufour tenait surtout à éliminer certains privilèges dont quelques employés bénéficiaient depuis nombre d'années, privilèges qui étaient devenus difficiles, sinon impossibles à supporter.

De son côté, le représentant syndical ne voulait pas se prononcer définitivement en lieu et place des membres qu'il représentait mais il apparaissait évident que, de part et d'autre, la médiation était sur le point d'être réglée. Hier midi, M. Léo Dufour disait... "dans 48 heures".



Le Soleil, Gilles Lafond

Congé de réflexion

Les employés syndiqués des stations de radio CHRC et CHOI-MF ont été mis, hier, en période de réflexion payée, pour les trois prochains jours, afin de prendre une décision quant au déclenchement possible d'une grève ou d'un lock-out dans ces établissements. Dans une lettre adressée aux employés, signée par le directeur général des stations, M. Roger Hébert, et affichée sur la porte arrière de l'établissement, hier matin, la compagnie rappelle à ses employés les diverses étapes de la négociation, souligne que la partie patronale a déposé un projet global confidentiel de règlement et que le syndicat a refusé de faire de même.

carrières et professions

pour faire paraître vos annonces dans cette page, composez

647-3266

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les employeurs s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

Restaurant
LE VENDÔME
demande
CUISINIER(ERE)
Minimum 5 ans
d'expérience
692-0557

Carrière en Assurance Tarificateur(ice)

FONCTIONS:
S'occuper de la sélection des risques de l'assurance individuelle.
Gérer le département de l'émission et les modifications de polices ainsi que la réassurance.
Maintenir le lien avec les autres départements de la Compagnie.

QUALIFICATIONS:
Une expérience pertinente dans la sélection des risques. Un diplôme de FLM et une connaissance de la langue anglaise seraient un atout.

AVANTAGES:
L'offre comporte une rémunération intéressante déterminée selon l'expérience et les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Chef de la Direction
C.P. 418, Station A
Ottawa, Ontario K1N 7C4

VENDEURS(EUSES) HAUTEMENT QUALIFIES(EES)

Postes permanents et intéressants dans divers domaines tels que la vente d'habits pour hommes, machines à coudre, appareils ménagers, téléviseurs, quincaillerie, sport, plomberie et chauffage, rénovations de foyers, accessoires d'automobile.

QUALIFICATIONS:
Expérience pertinente dans la vente.

Dynamique et ambitieux.

Personne digne de confiance, désireuse de satisfaire notre clientèle.

Possibilité d'un chiffre d'affaires élevé et désirant se faire plus de \$18,000 par année.

Plan et bénéfices complets.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir curriculum à:

Dépt 8409, Le Soleil Ltée
390, rue St-Vallier est
G1K 7J6

Carrière en Assurance Poste Actuaire

FONCTIONS:
Les principales attributions de ce poste consistent à: Effectuer le calcul des réserves mathématiques et préparer les rapports annuels destinés au Service des assurances. Participer en collaboration avec le Service du Marketing à l'élaboration des nouveaux produits. Maintenir à jour les tarifs des différents plans et catégories d'assurance-vie souscrits par la Compagnie. S'occuper de la tarification des polices d'assurance collective, y incluant les renouvellements et la réassurance. Participer à la sélection des risques et la réassurance de l'assurance ordinaire. Prendre part à l'analyse et au développement des systèmes informatiques.

QUALIFICATIONS:
Une expérience pertinente sur le marché du travail est requise en plus d'être un Fellow de La Société des Actuaires. La connaissance de la langue anglaise est aussi désirée.

REMUNERATION:

L'offre comporte une rémunération intéressante déterminée selon l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Chef de la Direction
C.P. 418, Station A
Ottawa, Ontario K1N 7C4

REPRÉSENTANT MÉDICAL

Les Laboratoires Bristol qui possèdent une réputation enviable dans le domaine médical et pharmaceutique sont à la recherche d'un représentant médical.

Si vous possédez plusieurs années d'expérience dans la vente et recherchez une ambiance de travail propice à votre épanouissement personnel et professionnel, ce poste vous intéressera.

Nous recherchons un diplômé universitaire en sciences médicales ou para-médicales pour représenter nos produits auprès d'une clientèle établie dans la ville de Québec et ses environs. Nous offrons un salaire intéressant avec commission, un éventail complet d'avantages sociaux ainsi qu'une voiture fournie par la compagnie.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance à:

Claude Cyr
Les Laboratoires Bristol
100, boulevard de l'Industrie
Candiac (Québec)
J5R 1J1



Groupe Pharmaceutique
Bristol-Myers

ASBESTOS

INGÉNIEUR MINIER (ou GÉOLOGUE GRADUÉ)

POUR EXPLOITATION SOUTERRAINE

LA SOCIÉTÉ ASBESTOS LIMITÉE

est à la recherche d'un INGÉNIEUR MINIER (ou GÉOLOGUE GRADUÉ) pour l'une de ses Unités.

FONCTIONS:

- Planifier, développer et faire le suivi de l'organisation du travail d'exploitation sous-terre, en conformité avec les politiques, procédures et horaires.
- Doit consulter et coopérer avec les autres services de l'Unité concernée.
- Doit connaître et appliquer les conventions collectives de la Société.
- Assumer la surveillance et la responsabilité d'un fort groupe d'employés et d'équipements.
- Préparer le budget annuel, et aider dans la préparation et le développement à long terme.

EXIGENCES:

- Détener un diplôme en génie minier (ou en géologie).
- Doit posséder un minimum de dix années d'expérience en exploitation souterraine.

REMUNERATION:

- Salaires selon l'expérience et la compétence.
- Avantages sociaux complets.

S'adresser à:

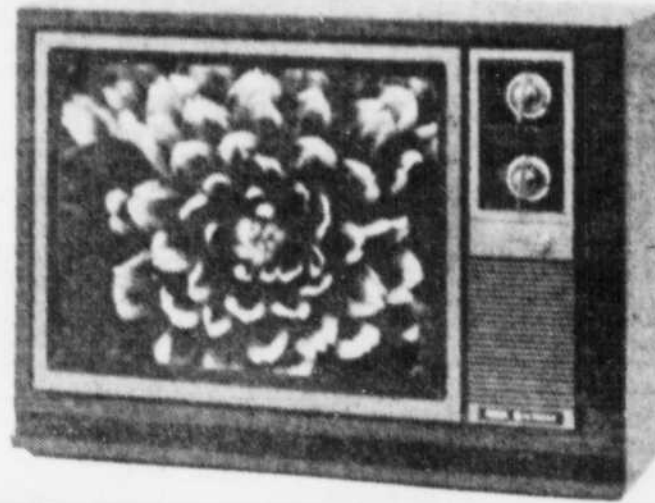
ASBESTOS

Société Asbestos Limitée
Att: Directeur des ressources humaines
Case postale 9
Thetford Mines (Québec)
G6G 5S1

LES AUBAINES HITACHI

CT-1983
**TELECOULEUR
20"**

Modèle de table,
commande des
couleurs Luminar.



**PRIX
IMBATTABLE
SUR PLACE**

MT-2270
**TELECOULEUR
20"**

Modèle de table, 128
canaux, commande à
distance pré-
programmée à infra-
rouge, cadran à
affichage des canaux et
de l'heure sur l'écran,
commande des
couleurs Luminar.

**PRIX
IMBATTABLE
SUR PLACE**

DENIS AUDIO T.V. ENR.

278, rue Racine, Loretteville — 842-7345

• Réparation de toutes marques •

AUDIO SPECTACLES • VIDÉO

LE PLUS PORTATIF DES PORTATIFS



JVC SYSTEME VIDEO COMPACT ET LEGER
SEULEMENT 2 KILOS (4.4 lb)

- Le plus léger sur le marché
- Caractéristiques à la fine pointe de la technologie
- Filme à basse densité de lumière

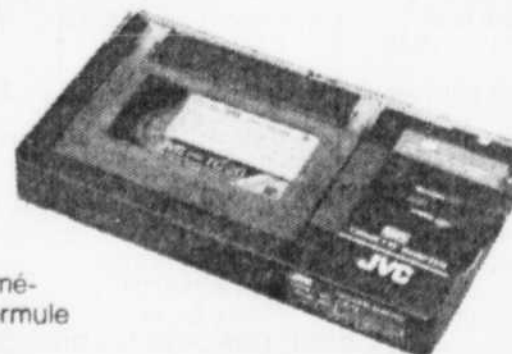


CASSETTES VIDEO COMPACTES TC-20

Fabriquées pour obtenir des performances optima avec les magnétoscopes de format VHS. Coffret qui mesure moins d'un tiers des cassettes VHS ordinaires.

BANDES SUPER HG POUR UNE IMAGE DE QUALITE SUPER

Caractéristiques grandement améliorées grâce à la nouvelle formule Super HG. Adaptateur pour VHS.



Pour plus de renseignements sur toutes les possibilités de ce nouveau vidéo portatif, communiquez ou venez rencontrer l'un de nos conseillers.

**TANGUY
MUSIQUE**

PLACE LAURIER 659-7069 FLEUR DE LYS 522-1319 CHARLESBOURG 627-3296

LE THÉÂTRE

A Saint-Jean,
île d'Orléans
**Une pomme
pour Adam**
Réservations:
829.22.02

PAUL-HÉBERT

MAIGRIR?

Confus par la
publicité des
formules miracles!

**Lisez
Sélection
Avril 83,
p. 15 à 18,**

vous serez stupéfiés...

Prenez la
bonne
décision

contre le poids...

Entrain

658-7888

Nid-de-Corbeau: dissidence de députés libéraux du Québec

par Denis LESSARD
OTTAWA (d'après PC) — Enhardis par les hésitations de Transports Canada quant aux modifications à apporter aux tarifs du col du Nid-de-Corbeau pour les céréales de l'Ouest, quelques députés libéraux du Québec ont

hissé le drapeau de la dissidence et réclament désormais qu'Ottawa modifie ses intentions annoncées en février dernier. Un comité d'une dizaine d'élus fédéraux des régions rurales du Québec prendra formellement position, mercredi prochain, et il est d'ores et déjà ac-

quis qu'il réclamera de nouveaux ajustements aux plans du ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin. Les intentions d'Ottawa, s'appuyant sur les recommandations d'un économiste de Winnipeg, avaient soulevé un tollé de protestations chez les agriculteurs du Qué-

bec qui craignent que les subventions accordées aux fermiers de l'Ouest par Ottawa pour compenser pour une hausse des frais de transports viennent nuire à la position concurrentielle des éleveurs québécois. "On cherche une voie moyenne avec le ministre et si on ne la

trouve pas d'ici mercredi, on se prononcera en faveur d'une subvention versée en totalité aux chemins de fer", a lancé, hier, M. Jean-Guy Du Bois, président du comité et député libéral de Lotbinière. Au ministère des Transports, on se penche actuellement sur

une série de modifications possibles au projet de loi qui devrait être déposé prochainement, a reconnu le ministre Pepin. Depuis l'automne dernier, la coalition pour la survie de l'agro-alimentaire au Québec, où figurent

l'Union des producteurs agricoles et la Coopérative fédérée, réclame qu'Ottawa revienne sur son intention d'accorder une partie des subventions aux fermiers et se contente de défrayer les coûts supplémentaires par des subventions aux chemins de fer.

avis divers - appels d'offres - soumissions

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie "1849-4773 Québec Inc.", demande au ministre des Consommateurs, Coopération et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Charlesbourg, ce 28e jour de février 1983.

Jean Hamel
Secrétaire

AVIS PUBLIC

Prenez avis que les réunions régulières du Comité exécutif de la commission scolaire régionale Orléans se tiendront dorénavant à dix-neuf heures trente (19h30) au lieu de vingt heures (20h00). Le calendrier des réunions d'ici le fin de l'année scolaire est le suivant:

4 et 18 mai 1983
1 et 15 juin 1983

Le tout est en conformité avec la résolution CE-83-094 adoptée le 20 avril 1983.

DONNE A BEAUPORT
CE VINGT-SIXIÈME
JOUR D'AVRIL 1983

Claude Dauphinais
Secrétaire général

VILLE DE BEAUPORT appel d'offres

La Ville de Beaufort demande des soumissions pour des travaux d'extension des services dans les projets suivants:

- A) Développement Beaufort - Phase II (Dossier #C204-30)
B) Rue Nobel (Dossier #204-13)
C) Rue Milot (Dossier #C204-64)
D) Rue Chambois (Dossier #C832-69)

Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les plans, devis et formules de soumission au bureau des consultants de la Ville, HALLISSEY, ASSELIN & DAIGLE INC., 285, chemin Sainte-Foy, Québec G1R 1T3, moyennant un dépôt de 50\$ pour chaque projet, qui sera remis à ceux qui auront soumissionné et qui retourneront les plans dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission. Chaque soumission devra être accompagnée des lettres d'intention prévues au Cahier des charges et exigées au devis particulier.

Les soumissions seront reçues par le soussigné, à l'Hôtel de Ville, 577, avenue Royale, Beaufort (Québec), jusqu'à seize heures (16h00), heure locale, le lundi, 9 mai 1983.

Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, en présence des intéressés, à compter de seize heures (16h00), dans la salle du Conseil.

Le Conseil s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le Greffier
Jacques Simoneau, o.m.a.
Beaufort, le 26 avril 1983

Travaux publics Public Works Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Travaux publics-Canada, Chambre 204, 180, Cathédrale, Rimouski (Qué) G5L 7C1, seront reçues jusqu'à 15.00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée. (téléphone 722-3000)

SERVICE

Appel d'offres 83R-028P - Service d'entretien intérieur - 1er étage (partiel) - Edifice Fédéral, 180, de la Cathédrale, RIMOUSKI (Québec).

On peut aussi consulter les documents de soumission à notre bureau du ministère à Québec et également au bureau de poste de RIMOUSKI, au 180, de la Cathédrale.

Date limite: le jeudi 19 mai 1983

Dépôt: aucun

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

CANADA
Loi sur l'expropriation
Statuts révisés du Canada de 1970,
Chapitre 16 (1er supplément)

AVIS D'INTENTION D'EXPROPRIER
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que Sa Majesté la Reine du chef du Canada à besoin, aux fins d'aménagement du Vieux-Port de Québec, de tous les droits rattachés à un certain immeuble situé en la Cité de Québec, dans la province de Québec, et plus particulièrement décrit à l'annexe ci-jointe.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES AUCI DONNÉ que le Gouverneur en Conseil par décret C.P. 1982-3975 en date du 23 décembre 1982 a requis le soussigné de ne pas ordonner la tenue de l'audition publique prévue au paragraphe 8(1) de la Loi sur l'expropriation.

Sa Majesté la Reine du chef du Canada à l'intention d'exproprier tous les droits susmentionnés.

Roméo Leblanc
Ministre des Travaux publics

ANNEXE

Description technique d'une partie du lot 2242-A, laquelle partie de lot anciennement connu comme partie du lot 1990 et une partie du lot 1992 du cadastre officiel de la Cité de Québec (Quartier Saint-Pierre), division d'enregistrement de Québec, municipalité de la Ville de Québec. Partant du point "115", lequel point est situé à l'intersection de la limite Nord du lot 2241-A avec la ligne de division des lots 1990 et 1992; de ce point "115" suivant un gisement de 344° 30'05" pour une distance de quatre mètres et soixante-neuf centièmes (4,69m) jusqu'au point "116", lequel point est appelé point de départ. De ce point "116" suivant un gisement de 280° 24'23" pour une distance de trente-quatre mètres et quatre-vingt-deux centièmes (34,90 m) jusqu'au point "117"; de ce point "117" suivant un gisement de 10° 46'27" pour une distance de vingt et un mètres et quarante-cinq centièmes (21,45 m) jusqu'au point "118"; de ce point "118" suivant un gisement de 100° 24'23" pour une distance de quarante-cinq mètres et soixante-treize centièmes (45,73 m) jusqu'au point "119"; de ce point "119" suivant un gisement de 190° 24'23" pour une distance de huit mètres et vingt-deux centièmes (8,22 m) jusqu'au point "120"; de ce point "120" suivant un gisement de 100° 24'23" pour une distance de vingt-neuf centièmes de mètre (0,29 m) jusqu'au point "121"; de ce point "121" suivant un gisement de 190° 24'23" pour une distance de trois mètres et quatre-vingt-dix centièmes (3,97 m) jusqu'au point "122"; de ce point "122" suivant un gisement de 100° 24'23" pour une distance de dix mètres et trente-six centièmes (10,36 m) jusqu'au point "123"; de ce point "123" suivant un gisement de 190° 24'23" pour une distance de neuf mètres et vingt-six centièmes (9,26 m) jusqu'au point "124"; de ce point "124" suivant un gisement de 280° 24'23" pour une distance de vingt et un mètres et soixante et un centièmes (21,61 m) jusqu'au point "116", point de départ, contenant en superficie mille quatre-vingt-deux mètres carrés. (1 082,0 m²)

La dite parcelle peut aussi se décrire de la façon suivante: Partie du lot 2242-A (Anciennement connue comme partie du lot 1990).

De forme irrégulière, bornée vers le Nord par une partie du lot 1990, vers l'Est par une partie du lot 1992, vers le Sud par une partie du lot 1990, vers l'Ouest par une partie du lot 1990, mesurant vingt-quatre mètres et trente-cinq centièmes (24,35 m) vers le Nord, vingt-trois mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (23,84 m) vers l'Est, trente-quatre mètres et quatre-vingt-deux centièmes (34,90 m) vers le Sud, vingt et un mètres et quarante-cinq centièmes (21,45 m) vers l'Ouest, contenant en superficie six cent trente-cinq mètres carrés et quatre dixièmes. (635,4 m²)

Partie du lot 2242-A (Anciennement connue comme partie du lot 1992).

De forme irrégulière, bornée vers le Nord par une partie du lot 1992, vers l'Est par une partie du lot 1992, vers le Nord par une partie du lot 1992, vers l'Est par une partie du lot 1992, vers le Sud par une partie du lot 1992, vers l'Ouest par une partie du lot 1990, mesurant vingt et un mètres et quarante-cinq centièmes (21,45 m) vers le Nord, huit mètres et vingt-deux centièmes (8,22 m) vers l'Est, vingt-neuf centièmes de mètre (0,29 m) vers le Nord, trois mètres et quatre-vingt-dix centièmes (3,97 m) vers l'Est, dix mètres et trente-six centièmes (10,36 m) vers le Nord, neuf mètres et vingt-six centièmes (9,26 m) vers l'Est, vingt et un mètres et quarante-cinq centièmes (21,61 m) vers le Sud, vingt-trois mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (23,84 m) vers l'Ouest, contenant en superficie quatre cent quarante-six mètres carrés et six dixièmes. (446,6 m²)

Le tout tel que montré par les chiffres "116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124" sur le plan fait par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 808 de ses minutes et préparé pour Travaux publics Canada sous le numéro DM-82-5569.

Les gisements et distances sont d'après le système de coordonnées de la province de Québec (SCOPQ).

ville de l'ancienne-lorette

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ par le soussigné que le Conseil, lors de la séance du 21 mars 1983, a adopté les règlements suivants:

LE RÈGLEMENT V-741-83 modifie le règlement V-717-82 afin de prolonger les effets du programme Corvée-Habitation jusqu'au 15 juillet 1983. LE RÈGLEMENT V-742-83 modifie le règlement V-731-82 afin de décréter un emprunt additionnel au montant de 115 000 \$, ce qui permet d'augmenter les montants affectés au fonds de subvention dans le cadre du programme Corvée-Habitation, ce fonds étant maintenant établi à 200 000 \$.

Lesdits règlements V-741-83 et V-742-83 ont été approuvés par la Commission municipale du Québec et le Ministère des Affaires municipales respectivement en date des 7 et 8 avril 1983.

QUE le Conseil a également adopté, lors de la séance du 18 avril 1983, LE RÈGLEMENT V-744-83 concernant l'application de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale afin de prévoir les règles applicables concernant le calcul des intérêts lorsqu'un débiteur a été en défaut de payer le premier versement de ses taxes à la date d'échéance prescrite.

QUE lesdits règlements V-741-83, V-742-83 et V-744-83 entrent en vigueur aujourd'hui, jour de publication du présent avis, et qu'ils peuvent être consultés au bureau du soussigné.

ANCIENNE-LORETTE, LE 21 AVRIL 1983

Le Greffier de la Ville
Me Gabriel Michaud, avocat

LA VILLE DE québec

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 25 avril 1983, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement 2925 "Modifiant le règlement numéro 2272" Concernant l'Urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-ouest", dans le but:

- 1- d'autoriser dans le secteur Neufchâtel, du côté ouest du boulevard de la Colline, la réduction de la zone industrielle située au nord du chemin St-Barthélemy, de façon à permettre l'implantation de résidences unifamiliales, et en agrandissant pour ce faire, la zone 659-A-04 à même la zone 658-13 qui est réduite d'autant, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 1 ci-après illustré;
- 2- de permettre le long des boulevards Henri IV, de la Capitale, Hamel, l'Ormière et Lebourneuf, dans les zones dans lesquelles le code de spécifications 12.3 s'applique, l'implantation de bâtiments destinés au commerce des véhicules automobiles même si la superficie du terrain, et en modifiant pour ce faire, la note 24 qui est jointe au cahier des spécifications;
- 3- de corriger une erreur matérielle qui s'est glissée lors des amendements successifs au règlement numéro 2272 en appliquant le code de spécifications 51 dans la zone 458 au lieu du code de spécifications 53 qui est actuellement indiqué par les plans de zonage comme s'appliquant dans ladite zone 458, ledit code 53 étant inexistant, et en remplaçant pour ce faire, l'identification de la zone 458-P-53 par l'identification 458-R-51, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 2 ci-après illustré;
- 4- de permettre dans le secteur Duberger, du côté sud du boulevard Père-Lelièvre, entre l'avenue Loli et l'avenue St-Omer, la construction d'habitations à logements multiples, et en agrandissant pour ce faire la zone 522-H-79 à même la zone 511-C-23 qui est réduite d'autant, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 3 ci-après illustré;
- 5- de permettre dans le secteur Neufchâtel la densification de l'implantation de bâtiments résidentiels du côté ouest de la rue Cook au sud de la rue d'Estérel, et en créant pour ce faire, les zones 642-H-99 et 674-H-61.2 à même la zone 655-H-61.1 qui est réduite d'autant, en créant pour ce faire, les codes de spécifications 99 et 61.2, en ajoutant pour ce faire, un article 6.5.3.1 ainsi qu'en ajoutant une note 29 au cahier des spécifications qui est joint au règlement en annexe B, le tout tel que démontré sur le croquis numéro 4 ci-après illustré;

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2, rue Desjardins, chambre 313. Prière de noter que le Bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

Québec le 28 avril 1983

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Québec le 28 avril 1983

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Québec le 28 avril 1983

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Québec le 28 avril 1983

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Québec le 28 avril 1983

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Québec le 28 avril 1983

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Québec le 28 avril 1983

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Québec le 28 avril 1983

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Gouvernement du Québec Ministère des Finances La Curatelle publique

Notre référence: 675397-4

AVIS DE QUALITÉ

Succession de TREMBLAY, Pierre
En son vivant de 234-C, 95, rue Dorchester sud, Village de l'Anse, Québec
Décédé(e) le 20 novembre 1982

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, L.R.Q. c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

Gouvernement du Québec Ministère des Finances La Curatelle publique

Notre référence: 675392-5

AVIS DE QUALITÉ

Succession de SOUCY, Jocelyn
En son vivant de 14, rue Hébert, Mont Joli
Décédé(e) le 24 octobre 1980

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, L.R.Q. c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET:
PRODUITS PÉTROLIERS
DOSSIER: SP-459

Des soumissions pour la fourniture de divers types de produits pétroliers tels le carburant diesel, l'essence, l'huile légère et le mazout lourd, seront reçues au plus tard à 10:30 heures (heure locale), le 16 mai 1983 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures, de 13:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIEGE SOCIAL
905 avenue de Lorimer
Montréal, QC
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTREAL
7500 rue Tellier
Montréal, QC
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUEBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, QC
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (50,00\$) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES

PROJET No. 555-06-6502-003 concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant quarante-huit (48) logements dans la municipalité de Lasalle district électoral de Marguerite-Bourgeoys, selon un contrat à forfait et comprenant: quatre (4) bâtiments de douze (12) logements en bois.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de: Fiset, Miller, Vinois & Ass., 1980, rue Sherbrooke ouest, suite 600, Montréal, QC H3H 1E8 s de Michel Vinois, tél.: 931-7501, contre un dépôt non remboursable de trente dollars (30\$), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée. Le bureau est ouvert de 8:30 à 17:00 heures.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de cent quarante mille dollars (140 000\$), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de soixante-dix mille dollars (70 000\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quatorze (14) heures (heure locale en vigueur) le jeudi 19 mai 1983, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de la Direction générale du Bâtiment, sis au 3, place Desjardins, 25e étage, Tour Nord, où se tiendra l'Assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction de Québec
- Association de la Construction de Montréal et de Québec
- Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec Inc. Région Montréal-Métropolitain

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées. Le dossier de soumission sera disponible au bureau ci-haut mentionné à partir du 28 avril 1983.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 13 mai 1983 à 16 heures, et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire
Secrétaire de la Société

Avis public

Gouvernement du Québec

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

PROJET de construction de postes d'amarrage et préparation d'une aire de stockage aux installations portuaires de Bécancour.

Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet susmentionné qui comprend, notamment une étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu des dispositions de la section IV de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., Chapitre Q-2).

Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de l'Environnement qui l'a rendue publique le 13 avril 1983 et l'a mise à la disposition du public pour fins de consultation.

Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public aux heures habituelles d'ouverture, dans les locaux permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Québec sis au 2360, chemin Ste-Foy, au 5199, rue Sherbrooke, Est, suite 3860, Montréal, à la Bibliothèque municipale de Trois-Rivières située au 1325, Place de l'Hôtel de Ville ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Bécancour, 1295, avenue Nicolas-Perrot. On peut y obtenir la liste des lots touchés par ce projet.

D'ici le 27 mai 1983, toute personne, groupe ou municipalité peut demander, par écrit, au ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

BÉCANCOUR, le 18 avril 1983

Cet avis est publié par la Société du Parc Industriel du Centre du Québec conformément au Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., Chapitre Q-2).

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

ACZ.30068.F 17 mai 1983	ACZ.30070.F 17 mai 1983	CPE.32066.F 31 mai 1983
31 582 ACCORDS DE DERIVATION	ATTACHES PREFORMÉES, ACIER GALVANISÉ.	UN ENSEMBLE DE: 2 AUTOTRANSFORMATEURS DE PUISSANCE MONOPHASES 735KV, 373 MVA 1 INDUCTANCE MALT 12.5KV 1 JEU DE BARRES BLINDÉES 25KV.
Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 5 000 \$	Garantie de soumission: 200 000 \$
AMR.33100.F 17 mai 1983	AMR.33098.F 17 mai 1983	AMR.33097.F 17 mai 1983
12 CAMIONS, CHÂSSIS ET CABINE RÉGULIÈRE (PBV 21 000 LB.)	2 CAMIONS, CHÂSSIS ET CABINE AVEC MOTEUR DIESEL (PBV 75 000 LB.)	4 CARROSSERIES PLATES-FORMES ET RIDELLES AVEC ÉLEVATEURS A NACELLE (HAUTEUR 50 PI.)
Garantie de soumission: 20 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 20 000 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'

489 MONTCA
CITE BELLEVUE
Magnifique condo neuf à
4 1/2 pièces. Tél. 658-7727.

CITE Bellevue, condo pe
1,000 pieds carrés, extérie
pieds carrés. \$85,000. - 653

CONDO Le Noblet, 2 cho
soir 681-4525.

CONDOMINIUM
CITE BELLEVUE
STUDIO, 2 chambres. H
que 12 1/2% 3 ans, classe
vention fédérale de \$3,000

CONDO MÉRICI. 1360 places
2 chambres, 2 salles de
bain, Laurentides, grande
salle à manger et balcon,
pluie, libre immédiatement
pour la vente.
TEL. 692-2274, 688-12

CONDOMINIUM de cha-
loisement historique et
intéressant. 1200 m²,
sunderk, \$42,500, complé-
tement rénové, toutes les
subventions possibles. 688-12

DU PROPRIÉTAIRE. 1200
m², bureau, 1 chambre,
cuisine, salle à manger et plan-
che, 1200 m², sous-sol semi-
fini.

JARDIN MANFRE
Appartements de prestige
condominium, situés sur
un terrain boisé, 3/2, 2
chambres, avec vue sur les
montagnes, disponibles immé-
diatement, éligibles aux sub-
ventions fédérales de \$3.000. 688-87
6058.

LE 9 CONDO M
2,000 Pk. ca., 3 chambres,
cuisine, toutes les pièces
sont neuves, 14ème étage,
meublements, hypotheque 1
ans, libre immediatement
par le propriétaire, prix
ter, Georges Morin Jour 1
1196, soit 14161482-0716.

LOGEMENT copropriete,
nové, près Des Braves,
prio. 527-4873, soir, fin se

MERICI, 1 chambre, 6ème
A 1 about 653-7655, 529.16

2 SPACIEUX 7½ pièces, 1980, St-Cyrille (sur l'océan). Vente CONDOMINIUM 545.000, 2ème et 3ème et 4ème rez-de-chaussée. Lundi vendredi de 9h à 17h. L.

492 RIVE-SUD

A \$41.000, terrain de 100' x 100' au centre d'un quartier résidentiel. Idéal pour le constructeur. Crystosome, unifamilial, 2 étages, murs 2 x 4 super isolés, chauffage au gaz, aide gouvernementale. Voir inclus, renseignements supplémentaires.

1408. 2ème année. \$410. 3
année, garantie 5 ans. Some
A VISITER SUR RENDE
839-0100

UNE ANNONCE CLASSÉE
COUTE PAS CHER — 6

N DE LA

LAURA WHEELER

**UNE PETITE M
VEILLE** — Votre petit
sera ravi d'étreindre
robe charmante. Les
ches bouffantes lui
neront un petit air co
un fin ruban de satin
l'encolure. Travail à l'a
no 946; instructions
grandeurs 2, 4, 6 inclus

**NE PAS DEMANDER DES MISES EN VENTE
AUTRES QUE SPÉCIFIÉES**

les chèques seront a-
tés. Ces patrons o-
par notre journal ne
pas remboursables
sont pas en vente
bureaux. Ils sont hab-
lement livrés dans
intervalle de 20 à 30 j-
DISPONIBLES UNIQUEMENT EN
COMPAGNIE D'UN LEXIQUE FRAN-

Poster à:
Louise Wheeler

Needlecraft
LE SOLEIL
109 Crockford Blvd.
Scarborough, Ont.
M1R 5B4

Budget hypothétique à l'université du Québec

par J.-Claude RIVARD

A moins de 30 jours du 25 mai, date à laquelle il lui faudra produire des budgets équilibrés, pour 1983-1984, l'université du Québec et ses

11 constituantes sont totalement dans l'inconnu.

On ne connaît pas les subventions de fonctionnement à venir du gouvernement. On ne sait pas de quelle façon seront financées les

nouvelles clientèles. On ne sait même pas de quelle façon le gouvernement subventionnera le budget en cours échéant dans quelques semaines.

On voudrait bien planifier pour

les trois prochaines années mais on ne connaît pas les intentions du ministère de l'Éducation et du Conseil du trésor.

Somme toute, l'UQ a substantiellement repris, hier, les doléances formulées il y a une dizaine de jours par le recteur de l'université Laval, M. Jean-Guy Paquet: un gouvernement qui demande aux universités de planifier et d'assumer une saine gestion à partir d'inconnues oblige les institutions à effectuer des exercices de haute voltige défiant le rationnel.

C'est ce qui s'est produit, hier, à l'université du Québec, où l'assemblée des gouverneurs a adopté pour 1983-1984 des règles de partage budgétaires entre les constituantes, basées sur de simples suppositions et sur de pures hypothèses.

C'est ainsi que l'on suppose pouvoir équilibrer le budget en supposant que soient versés quelque \$213 millions au chapitre des dé-

penses d'opération générales; en supposant que l'on obtienne un supplément de \$8.3 millions pour combler un emprunt bancaire garanti par le gouvernement en faveur du réseau UQ; en supposant que vienne un ajout de "x" millions, pour financer les nouvelles clientèles. Ces données hypothétiques étant partagées entre les constituantes, à chacune d'elles maintenant de budgéter en conséquence.

Le taux de financement des clientèles nouvelles n'est pas connu. On connaît seulement l'intention du gouvernement de les réviser en tenant compte de 11 catégories de coûts disciplinaires. Si le MEQ ne les dévoile pas d'ici le début de mai, le vice-président aux affaires administratives de l'UQ devra le faire (hypothétiquement, pour orienter le travail des conseils d'administration de chacune des constituantes).

Le connu et l'inconnu

Au sujet de l'année 1982-1983, depuis le 11 avril, l'UQ sait qu'il y aura des ajustements des dépenses d'opération générales concernant l'indexation des masses salariales en fonction de l'application des lois 70 et 105 et de l'accroissement de l'indice des prix à la consommation en 1981-1982.

Mais on ne saura probablement pas, le 31 mai, quelle part des \$10 millions réservés par le MEQ à une redistribution pour le réaménagement des bases de financement reviendra à l'UQ.

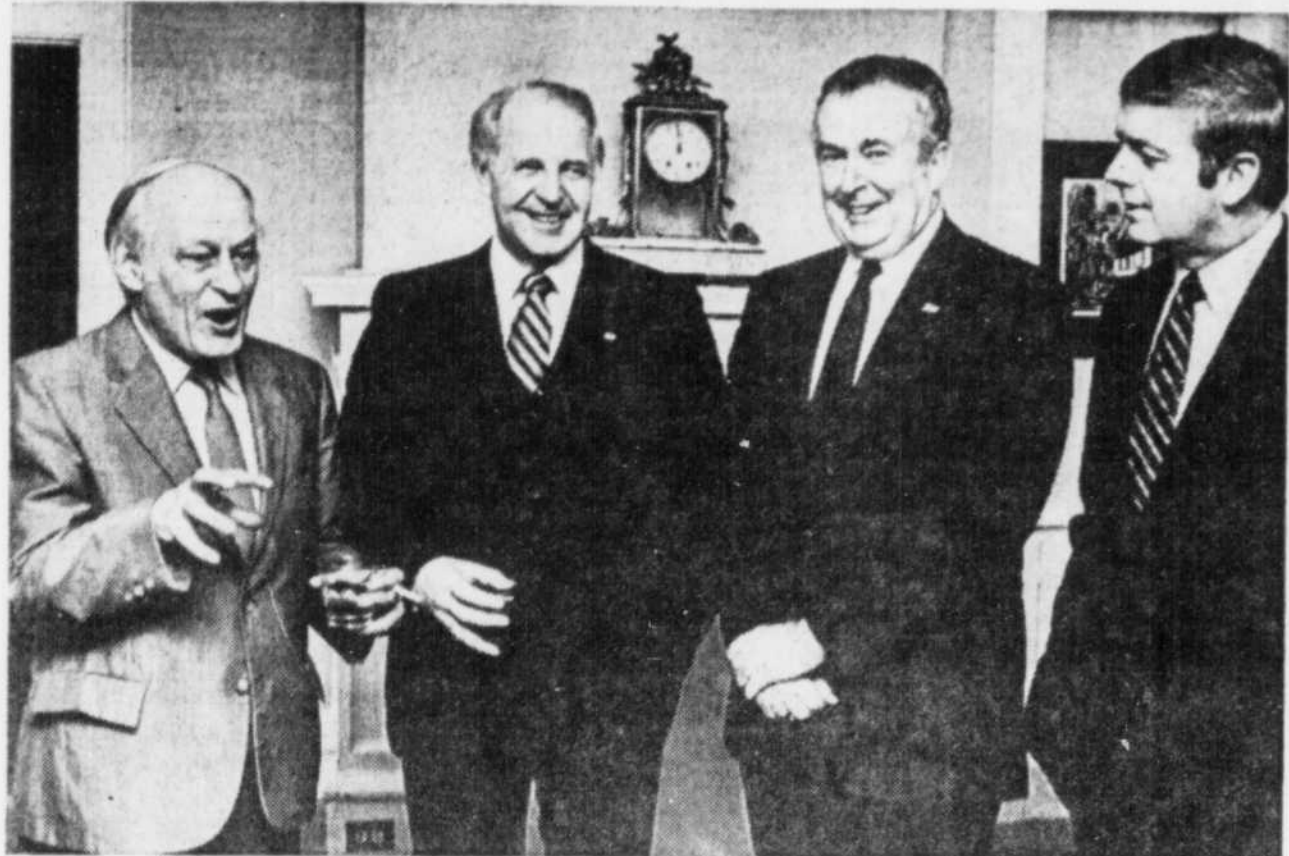
Il est seulement possible que cette dernière soit fixée le 31 mai sur la part qui lui reviendra des \$7 millions réservés au financement des clientèles additionnelles.

Quant à 1983-1984, l'UQ s'engage tête première sans connaître les règles de financement à venir.

Tout au plus espère-t-elle que le MEQ n'oublie pas le contenu du "document 6" sur la situation du financement universitaire (mars 1982) révélant l'existence d'universités surfinancées, dont Laval (\$24.7 millions) et d'universités sous-financées dont l'UQ (\$26.1 millions).

Ce que l'UQ sait aussi, c'est qu'il y a des conventions collectives à signer, des contrats à respecter, des priorités à observer.

Comme le signale cependant M. Lefrançois, par simple précaution administrative, on ne peut obliger les constituantes à couper dans des projets de recherche et dans l'embauche du personnel. La situation lui apparaît dangereuse et contraire à la simple logique administrative.



A l'ouverture du colloque qui réunit les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres des provinces de l'Est du Canada, M. René Lévesque semblait avoir une bonne histoire à raconter à d'autres participants. Nous remarquons, de gauche à droite, le premier ministre du Québec, celui de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan; le gouverneur du Connecticut, William O'Neill, et celui du Maine, Joseph Brennan.

Le Québec compte sur le gaz naturel pour accroître ses liens avec les USA (Lévesque)

(PC) — Le Québec entend accroître ses liens avec l'est des États-Unis grâce au développement du gaz naturel, a affirmé hier soir le premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

Ce dernier prenait la parole à l'ouverture du colloque de deux jours sur le gaz naturel, qui réunira à Québec les gouverneurs américains des États de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres des provinces de l'Est du Canada.

Dans son allocution, M. Lévesque a rappelé les liens très étroits qui unissent le Québec aux États américains du nord-est dans

les questions énergétiques, surtout depuis que le Québec vend ses surplus d'électricité à New York et au New England Energy Pool (NEE-POOL).

M. Lévesque a rappelé que le Québec ne produisait pas lui-même de gaz naturel mais qu'il constituait un client important pour cette forme d'énergie.

Un gazoduc est actuellement en construction afin de desservir la ville de Québec en gaz naturel dès 1983, a-t-il rappelé. La ville de Montréal jouit déjà d'un réseau de distribution.

Selon le premier ministre, le développement du gaz naturel dans

le nord-est du continent américain est une façon de renforcer les liens entre les différents États.

M. Lévesque a également vanté les avantages de cette forme d'énergie, notamment au niveau de la protection de l'environnement et en raison du fait que, contrairement au pétrole, le stockage du produit n'est pas nécessaire.

Sous la présidence du gouverneur du Connecticut, M. William O'Neill, le colloque sur le gaz naturel se poursuit aujourd'hui avec une séance d'information sur les réserves disponibles de ce produit au Canada.

Le choix de Riverin confirmé

Les prévisions du quotidien LE SOLEIL se sont avérées justes, hier, à l'assemblée des gouverneurs de l'université du Québec. Une résolution a en effet été adoptée pour recommander au gouvernement la nomination de M. Alphonse Riverin, comme futur recteur de l'université du Québec à Chicoutimi.

La nouvelle a naturellement réjoui la communauté universitaire de l'endroit, laquelle a récemment donné un appui massif à sa candidature.

Elle réjouit aussi M. Gerald Arguin, dont il sera appelé à prendre la succession. M. Arguin, maintenant vice-président à la planification de l'UQ, voit chez M. Riverin un Chicoutimien de naissance et de cœur, bien au fait des problèmes régionaux dans le domaine de l'éducation et un universitaire de carrière appelé à faire profiter l'UQAC d'un grand rayonnement.

Seul est peut-être plus triste, le directeur général de l'Ecole nationale d'administration publique (ENAP), M. Jocelyn Jacques. Avec le départ de son directeur du centre de formation, il perd l'un de ses plus précieux collaborateurs.

M. Riverin habite actuellement Sillery, mais ses enfants sont déjà établis à Chicoutimi où ils fréquentent l'UQAC.



Trudeau à Washington

Au cours de la première journée de sa visite officielle de deux jours à Washington, le premier ministre Trudeau, lors de son entretien avec le vice-président George Bush, lui a fait part de l'opposition croissante des Canadiens aux essais des missiles Cruise en territoire canadien. Bien que les États-Unis n'aient pas encore présenté de demande officielle à ce sujet, M. Bush a rappelé à M. Trudeau l'importance de cette arme pour la défense des pays membres de l'OTAN.

Soquia a acheté les 6 chalutiers de Madelipêche

MONTREAL (PC) — La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (Soquia) a acheté mardi les six chalutiers de pêche au sébaste saisis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), suite à la défaillance financière de la compagnie Madelipêche, filiale à 51 pour 100 de Pêcheurs unis du Québec et à 49 pour 100 de la Société de développement industriel. La nouvelle a été annoncée hier par le MAPAQ.

avec les pêcheurs, les 400 travailleurs et des gens d'affaires des îles de la Madeleine, Soquia sera le seul gestionnaire des usines de Cap-aux-Meules et de Havre-Aubert.

Le titulaire du MAPAQ, M. Jean Garon, demande aussi que toute la lumière soit faite sur les difficultés de paiement éprouvées par Madelipêche, notamment à cause d'une mauvaise créance

de \$2.7 millions de Pêcheurs unis à l'endroit de sa filiale.

Ce sont ces défauts de paiement qui sont à l'origine des difficultés de Madelipêche et qui ont entraîné la saisie des chalutiers, sur lesquels le gouvernement du Québec possédait une garantie de \$1 million. C'est la seconde fois que les chalutiers sont saisis: ils l'avaient déjà été en 1977 du temps de la Gorton's Canada.



Manifestation à Campbellton

Ce travailleur de la forêt en chômage était hier au nombre des 350 manifestants qui ont de nouveau protesté, à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, contre l'embauche de Québécois dans cette province. Cette manifestation a été pacifique, contrairement à celle qui avait eu lieu la veille. Mardi, quatre protestataires avaient été arrêtés pour différentes raisons, dont celle d'avoir entravé le travail des policiers. Sur sa pancarte, le manifestant dit ce qu'il pense du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. Fernand Dubé.

avis divers- appels d'offres- soumissions

Société d'énergie de la Baie James

AMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RIVIÈRE
APPEL D'OFFRES
1XC-038-05-405

FABRICATION D'UN ABRI ET DE BRISE-VENTS EN POLYCARBONATE ET EN ALUMINIUM
Date et heure de fermeture:
le 17 mai 1983, 15h30, heure de Montréal

Garantie de soumission: 2 000\$
Prix du document: 50\$

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction de l'Approvisionnement
19e étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec) H2L 4M5

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour tout renseignement supplémentaire, composez le 844-3741, poste 462

R. Normandin
Directeur de l'Approvisionnement

CNR RAIL

APPEL D'OFFRES
CONSTRUCTION DE LA VOIE DE DÉVIATION
RUE DE L'ÉGLISE
MILLIAIRE 119.53, SUBDIVISION
MONTMAGNY
SAINT-ROMUALD, QUÉBEC

Les travaux consisteront en excavation, mise en place de matériaux granulaires, d'une clôture, de tuyaux de drainage, d'une passerelle et d'enrochement.

Nous acceptons la réception des soumissions sous pli scellé jusqu'au lundi 16 mai 1983, à midi, heure avancée de l'Est.

Les documents relatifs aux soumissions seront fournis sur demande aux bureaux de l'ingénieur, voies, 25, Place Marché Champlain, 4e étage, Québec, ou à la salle des plans, services techniques, 13e étage, 935, de la Gauchetière, ouest, Montréal (Québec) H3C 3N4, au reçu d'un chèque visé de cinquante dollars (\$50), payable à l'ordre de Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui restitueront les documents en bon état, en deça d'un mois de la date de fermeture des soumissions.

Pour renseignements complémentaires, téléphoner au (514) 877-8971.

La compagnie se réserve le droit de rejeter toute soumission, si basse soit-elle.

Bureaux du vice-président régional
Canadien National
Montréal (Québec)

"AVIS"

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA met en vente sa gare de Saint-Octave, QC, laquelle bâtie sera enlevée du terrain du chemin de fer.

Toute personne intéressée à l'achat de la bâtisse susmentionnée et à son enlèvement du terrain du chemin de fer doit adresser son offre au soussigné dans une enveloppe cachetée portant à l'extérieur la mention suivante: "Personnel et confidentiel". Offre pour l'achat de la gare de Saint-Octave, QC, et son enlèvement du terrain de chemin de fer.

Les soumissions doivent parvenir au bureau du soussigné au plus tard le 1er mai 1983.

L'adjudicataire devra obtenir toute approbation fédérale et municipale nécessaire et devenir partie à un contrat écrit pour protéger le chemin de fer contre toute perte, toute dépense, tout dommage, tout risque, et toute autre responsabilité pouvant provenir ou résulter de l'enlèvement de ladite bâtisse.

La bâtisse devra être enlevée et le terrain nettoyé à la satisfaction du chemin de fer dans les 60 jours suivant l'acceptation de l'offre à moins qu'on ne convienne d'une prolongation.

L'adjudicataire devra enlever la fondation au complet, remplir l'excavation de remblai granulaire de bonne qualité et niveler le terrain, le tout devant être conforme aux exigences du chemin de fer.

La soumission la plus élevée, ni aucune autre soumission, ne sera nécessairement acceptée.

J.-G. Gagnon
Ingénieur régional en chef
CN Rail
1234, rue Main
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1C 1H6

CN RAIL

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES
MOBILIER
TABLES ET CHAISES
DE CLASSE
BUREAUX ET BIBLIOTHÈQUES

- 1) Le Collège d'enseignement général et professionnel de Sainte-Foy demande des soumissions pour des tables et chaises de classe, bureaux et bibliothèques.
- 2) Le document complet d'appel d'offres est disponible gratuitement au bureau du Service de l'approvisionnement du Collège de Sainte-Foy de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 du lundi au vendredi.
- 3) Les soumissions seront reçues au bureau du Régisseur du Service de l'approvisionnement jusqu'à 15h00 (heure locale) le 12 mai 1983, et l'ouverture aura lieu à la Salle du Conseil (local C-266) à la même heure et date.
- 4) Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du Collège de Sainte-Foy sont admissibles à soumissionner.
- 5) Le Collège de Sainte-Foy ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Jocelyn Piché, régisseur
Service de l'approvisionnement
2410, chemin Sainte-Foy
SAINTE-FOY G1V 1T3

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT
COLLEGE DE SAINTE-FOY
2410 CHEMIN SAINTE-FOY
QUÉBEC G1V 1T3

LA VILLE DE québec

APPEL D'OFFRES

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
SOUSSION POUR LE PRIVILEGE D'EXPLOITER LE RESTAURANT SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE DU KIOSQUE DE LA TERRASSE DUFFERIN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour le "PRIVILEGE D'EXPLOITER LE RESTAURANT SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE DU KIOSQUE DE LA TERRASSE DUFFERIN" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à ONZE HEURES (11h00) (heure locale), le vendredi 29 avril 1983.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, division des Propriétés municipales, 2, Avenue Chausse, 1er étage, Québec, au numéro de téléphone 694-7192.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat
Québec,
le 18 avril 1983

ville de SAINTE-FOY

VENTE À L'ENCAN

Avis est par les présentes donné que la Ville de Sainte-Foy vendra par enchère publique, le samedi 7 mai 1983, à 10 heures, au poste de Police de Sainte-Foy, 1111, Place de Ville, Sainte-Foy:

— 120 bicyclettes environ;
— articles divers non réclamés

L'adjudicataire devra payer comptant, au moment de la vente, la taxe provinciale sur les ventes à l'enchère; il devra payer en outre, toutes les autres taxes et droits imposés selon la Loi.

Il est entendu que ces articles sont vendus dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans aucune garantie et sans aucun droit de recours contre la Ville.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à Monsieur Raymond Delisle, service de Police de Sainte-Foy, numéro 657-4436.

Fait à Sainte-Foy le 27 avril 1983.
RENE DAMPHOUSSE, Greffier de la Ville

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances
La Curatelle publique
Notre référence: 675402-2
AVIS DE QUALITE
Succession de LAFLEUR, Jean-Paul
En son vivant de 1035, boul. Pie XII, Ste-Foy
Décédé(e) le 24 février 1983

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, L.R.Q. c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

Les religieux se veulent proches des pauvres

par Jean MARTEL

La solidarité avec les gens est un des soucis des communautés religieuses québécoises. Ce souci se concrétise dans une option en faveur des pauvres; mais il subit l'effet du problème complexe des richesses accumulées au fil des années par les communautés religieuses.

Voilà une des grandes questions qui était présente à l'assemblée annuelle de la conférence religieuse canadienne (section du Québec) qui a eu lieu cette semaine, à Montréal. Cette réunion, qui groupait 200 supérieurs de communautés féminines et masculines, portait sur

le thème de la solidarité dans une démarche d'évangélisation. Ces supérieurs représentent 30.000 religieuses et religieux québécois.

Cette préoccupation des participants s'est exprimée de la façon la plus claire possible par la voix d'une des supérieures: "Que devons-nous faire pour devenir pauvres? C'est un peu malgré nous que nous sommes devenus riches; c'est aussi un peu malgré nous que nous deviendrons pauvres".

Le père Godefroy-C. Dévost, secrétaire de la conférence, a fait remarquer que depuis 10 à 12 ans, les religieux insistent sur l'option

en faveur des pauvres. Cette préoccupation les conduit à un retour aux sources même de leur communauté.

Ce souci est attribuable, selon lui, à la tenue du concile Vatican II, à l'influence qu'exerce chez nous le catholicisme latino-américain, au synode de 1971 sur la justice sociale et à l'évolution du Québec.

"De plus, a-t-il ajouté, on constate chez les religieux un désir de s'insérer dans les milieux populaires et une préoccupation tou-

jours vivante de la justice sociale."

Toutefois, cela ne va pas sans tiraillements au sein même des communautés. D'ailleurs, comme l'a dit le père Albert Beaudry dans la conférence d'ouverture du congrès, "le religieux peut-il être solidaire de tout le monde? Quelles couleurs prendra son engagement religieux, compte tenu du milieu en crise et de l'urgence d'annoncer l'Évangile?"

Dans sa conférence, le père Beaudry a mon-

tré comment l'Église avait réagi aux différentes phases de la société au cours des cent dernières années.

De la fin du dernier siècle jusqu'à Pie XII, on a eu, selon lui, une Église "triomphaliste". L'Église s'est rapprochée des classes moyennes, et les services qu'elle a offerts (écoles, hôpitaux, etc.) ont permis l'émergence d'une classe moyenne catholique. A

cette époque, apparaît le religieux "professionnel", c'est-à-dire compétent grâce aux diplômes universitaires, et qui témoigne de l'Évangile par la qualité de son "rendement".

Puis, depuis la mort de Pie XII, on a maintenant une Église à la fois "hésitante et prophétique". "Alors qu'on avait mis l'accent sur la paroisse, puis sur les institutions

de service, a dit le père Beaudry, on s'inquiète maintenant de former et d'animer des communautés chrétiennes vivantes." Il a souligné aussi l'émergence des communautés de base et la mise en valeur du laïc dans l'Église.

Evolution

Au cours du congrès, soeur Yvette Laprise a dévoilé les résultats d'une re-

cherche sur l'action des communautés religieuses et leurs nouvelles constitutions. Cette recherche révèle que les communautés accordent aux pauvres une place essentielle dans leur mission.

Soeur Laprise a aussi noté que les communautés ont une vision du monde qui laisse transparaître une nouvelle conscience sociale et une sensibilisation de plus en plus marquée pour la

justice sociale. Enfin, elle a remarqué une évolution dans leur conception de l'évangélisation. "Je ne crois pas me tromper, écrit-elle, en avançant que la plupart ont établi un lien entre le projet évangélique et le vécu des personnes... La démarche évangélique apparaît moins une démarche à part que la révélation de la présence de Jésus au cœur même de la vie."

Les évêques donnent leur appui à la marche de l'emploi

MONTREAL (PC) — Les évêques du Québec donnent leur appui à la Grande Marche pour l'emploi du 28 mai, et annoncent leur intention de marcher eux-mêmes avec les chômeurs tout en invitant les communautés chrétiennes à en faire autant.

Le comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec écrit à l'occasion du premier mai: "Notre appui à la Grande Marche s'enracine dans ce vécu que nous partageons avec des personnes de toutes les régions du Québec. En d'autres circonstances, nous nous sommes fait l'écho de ceux et celles qui vivent des difficultés économiques."

Le comité rappelle les objectifs de la Grande Marche soit susciter la réflexion sur les problèmes économiques régionaux, mettre en commun des éléments de solutions, rallier l'ensemble de la population autour du problème de l'emploi enfin de briser l'isolement des sans-emploi, enfin éveiller une solidarité concrète et durable.

AVIS À LA CLIENTÈLE

Suite à la parution de notre annonce dans le journal Le Soleil, en date de mercredi 20 avril 1983, section H, page 12, CULOTTES EN VINYLE #10 232, on aurait dû lire: **PAQUET DE 2**, et non paquet de 12, tel que mentionné. Rayon 29 — Vêtements pour enfants. Cahier publicitaire "CHEZ SEARS..." distribué le lundi 25 avril 1983, en page 17, pour des raisons imprévisibles, les bijoux de fantaisie, article B, ne sont pas disponibles. Rayon 4 — Bijoux. Notre annonce dans le journal Le Soleil, en date de mercredi 27 avril 1983, section E, page 10, **ROSES HYBRID TEA**, la mention **REG. COUT. SEP. \$24.95** n'aurait pas dû paraître. Rayon 71 — Centre Jardin.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour ce contretemps.

Sears

VOYEZ

JUSTE

guy rouleau

opticien

VERRES DE CONTACT
disponibles seulement à notre succursale du
699, BOUL. CHAREST EST

fellow du
National
Academy
of Opticianry

membre de

STE-FOY: Place Belle-Cour
 2600, boul. Laurier -
 659-4169
QUÉBEC: 699, boul.
Charest est - 523-6958
QUÉBEC: Galeries du
Syndicat
 410, boul. Charest est -
 529-4943
LORETTEVILLE: 592, rue
Racine - 843-6542
Havre-St-Pierre - Schefferville -
Gagnon - Fermont - Mont Wright -
Forestville - Natashquan

Sears pour... des rabais

Célébrez avec nous l'anniversaire Phantom et profitez des rabais.

- "Show Offs" tout diaphane #1544. Tout diaphane de la taille à la pointe! Beige rosé, sable, fumée d'automne, gris. Tailles: P.M.G.TG. Rég. \$2.75..... **\$2.06**
- "Naturelles" ultra diaphane #7707. Culotte et pointes renforcées. Beige rosé, sable, fumée d'automne, gris. P.M.G.TG. Rég. \$3.00..... **\$2.25**
- "Invisibles" tout diaphane #1565. Pied sandale. Beige rosé, sable, huitre, gris. P.M.G.TG. Rég. \$3.50..... **\$2.62**
- "Energizers" tout diaphane, culotte de maintien. Beige rosé, fumée d'automne, brun, P.M.G. Pointes renforcées #4021 ou pied sandale #4020. Rég. \$5.00..... **\$3.75**
- "Hug-me-Tight" culotte de maintien, jambes diaphanes. Beige rosé, fumée d'automne, brun. P.M.G.TG. Pointes renforcées #1888 ou pied sandale #1887. Rég. \$3.75..... **\$2.81**

Veuillez prendre note que les modèles et couleurs peuvent manquer dans certains magasins. Prix en vigueur du 29 avril au 7 mai 1983.

Rayon 75 — Bas pour dames



Possibilité de crédit

Les mentions "Rég." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Venez sur place • Québec, Place Fleur de Lys • Ste-Foy, Place Laurier • Lévis, Galeries Chagnon.

Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. 529-9811

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

Salon
Plein plaisir
plein air
28, 29, 30 avril
à
Place Laurier

Dans un décor de forêt reconstituée, venez voir et participer aux démonstrations et concours de pêche à la mouche. Visitez les kiosques d'information sur la taxidermie, la topographie (étude des cartes), apprenez les méthodes de canotage sur océan.

Venez également vous renseigner sur le montage de mouche, la fabrication de canne à pêche, le trappage, l'ostéologie (étude des os d'animaux), les plantes médicinales, etc.

Rendez-vous avec moi en forêt... à Place Laurier.

En collaboration avec l'Ecole de Survie en Forêt du Québec.

CKCV 91280

Endroit: Mails sud-ouest étages 2 et 3.

Place Laurier

tout l'monde est là
parce qu'on le préfère

5 200 places de stationnement.